Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et

du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 11 (1882)

Heft: (2)

Rubrik: Avis aux instituteurs

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

pratique pour la préparation aux examens de recrues, page 37, elles doivent être apprises par cœur et sues d'une manière imperturbable.

L'exposition orale de la part du maître présente le double avantage d'obliger ce dernier à possèder parfaitement sa matière et de rendre le récit plus intelligible aux enfants. Le procédé permet aussi d'amener assez facilement les élèves à parler sans étude par cœur et à présenter de bons résumés oraux. Dans l'intervalle d'une leçon à une autre, l'enfant consulte son manuel, en revoit tous les détails, note les faits principaux et apprend les dates essentielles. Un résumé écrit plus complet peut être exigé des élèves paresseux ou négligents.

complet peut être exigé des élèves paresseux ou négligents.

Quant aux répétitions, elles ne sauraient être trop recommandées.

Réglons notre pas sur la marche des plus faibles élèves et non sur celle des deux ou trois premiers. Commençons chaque leçon par une revue sommaire des matières précédemment étudiées et consacrons chaque mois un temps suffisant à une récapitulation plus détaillée et plus

complète.

On travaille généralement bien dans les écoles du soir. Quelques maîtres manquent d'autorité et d'action. D'autres se perdent dans une foule de détails et de hors-d'œuvre, et oublient le point important, à savoir : l'examen fédéral des recrutables. Le Guide pratique publié par l'imprimerie Ackerman n'est pas assez répandu (1) : ce manuel devrait se trouver entre les mains de tous les jeunes gens astreints à suivre les cours de perfectionnement.

Agréez, Monsieur le Rédacteur, etc.

M. Progin, inspecteur.

AVIS AUX INSTITUTEURS

du 5^m arrondissement scolaire

Les travaux pour la conférence du printemps devront être envoyés pour le 15 mars prochain aux rapporteurs dont les noms suivent.

Pour la Glane; à M. Brulhart, à Villarsiviriaux, les travaux sur la première question (Que doivent faire les instituteurs, etc.) et à M. Bondallaz, instituteur, à Romont, ceux sur la troisième question. (L'ancien système suisse des poids, etc.)

Pour la Sarine; à M. Chaney, instituteur, à Fribourg, les travaux sur la première question, et à M. Perroset, instituteur,

à Rueyres-St-Laurent, ceux sur la troisième question.

(Communiqué.)

(1) D'après nos informations particulières, le Guide est peu connu en dehors de l'arrondissement de M. l'inspecteur Progin: quelques instituteurs l'ont procuré pour eux-mêmes, mais peu pour leurs élèves des cours du soir. Dans le Valais on l'a rendu immédiatement obligatoire après y avoir apporté quelques modifications.

Rédaction.

